

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC PORTANT ANALYSE DES CANDIDATURES**  
**En vue de l'attribution de la concession de service public pour la gestion  
déléguée des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**  
**SELECTION DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

**A. Identifiants - Ministère, collectivité ou établissement concerné :**  
**Commune d'Orcières**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

**Concession de service public pour la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Organe(s) et date(s) d'envoi de l'avis de publicité :

- Profil d'acheteur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/> : transmis le 08/06/2022 et publié le 08/06/2022
- Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (avis n° 22-80132) : transmis le 08/06/2022 et publié le 08/06/2022




**Date et heure limites de réception des candidatures et des offres : 27 juillet 2022 à 12h00**

Date de la réunion : 2 août 2022 à 9h00  
Lieu de la Commission : Mairie d'Orcières

Orcières – DSP eau potable & assainissement	02/08/22	PV DSP – sélection des candidats
---	----------	----------------------------------


**B. Composition et fonctionnement de la commission :** Les membres de la commission permanente de la délégation de service public ont été élus par délibération du conseil municipal du

- Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
RICOU Patrick	<i>Président (Maire)</i>		
GIRAUD-MOINE Martine	<i>Membre titulaire</i>		
REBOUL Fanny	<i>Membre titulaire</i>		
SARRAZIN Bruno	<i>Membre titulaire</i>		
GIRAUD-MARCELLIN Gérard	<i>Membre suppléant</i>		
PRIMAULT Florence	<i>Membre suppléant</i>		
REY Gérard	<i>Membre suppléant</i>		

**C. Composition et fonctionnement de la commission (suite et fin)**

- Membres à voix consultative :

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
BROCHIER Damien	DST		

- Le quorum, apprécié à l'ouverture de la séance de la commission permanente d'ouverture des plis pour la délégation de service public est atteint :

 oui

 non.

La commission peut, ~~ne peut pas~~, (*razer la mention inutile*) valablement délibérer.

- Secrétariat de la commission

--

## D. Liste des pièces demandées

Voir article 4 du règlement de consultation / rapport d'analyse joint (pages 3 à 4)

## E. Ouverture des candidatures

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 2 réponses.

Plis rejetés sans avoir été ouverts : 0

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	CMESE / Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux
2	SAUR

**F. Suite donnée**

<b>N° d'ordre au registre des dépôts</b>	<b>Nom du candidat</b>	<b>Décision</b>	<b>Motifs</b>
1	<b>CMESE / Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux</b>	<b>NON ADMIS à présenter une offre</b>	Candidature incomplète (courrier d'excuse uniquement)
2	<b>SAUR</b>	<b>ADMIS à présenter une offre</b>	Capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes

La Commission constate que la candidature suivante est complète et apporte les garanties professionnelles et financières suffisantes de nature à assurer la gestion et la continuité du service public.

Il s'agit de la/les candidature(s) suivante(s) :

- SAUR

**G. Décision de la Commission :**

La commission de délégation du service public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-1 modifié ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24/05/2022 décidant de recourir au principe d'une convention de délégation de service public ;

Vu la délibération du conseil municipal du 04/06/2020 portant constitution de la commission de délégation de service public ;

Vu l'avis d'appel public à candidatures transmis le 08/06/2022 ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures ci-après.

**DECIDE :**

**que le candidat suivant :**


- **SAUR**

est admis à présenter une offre en vue de l'attribution de la concession de service public pour la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Patrick Ricou,

Mathine GIRAUD-ROMÉ, 

Fanny REBOUL,





**H. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la commission :**

Les avis peuvent être libellés ci-dessous ou constituer des annexes sur papier libre jointes au présent procès-verbal.

Empty lined area for notes or signatures.

**I. Rubrique libre**

Large empty lined area for free text or comments.

**ANNEXE**  
**A LA DECISION DE LA COMMISSION DE DELEGATION**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 005-210500963-20221214-CM2022\_118-DE



**RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>Orcières – DSP eau potable &amp; assainissement</b>	<b>02/08/22</b>	<b>PV DSP – sélection des candidats</b>
--	-----------------	---